

ETAMPES



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 JUIN 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-037

Date d'affichage : 18 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Extension du périmètre du SMOYS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-037-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 portant modifications statutaires du SMOYS du 10 octobre 2022,

Vu la délibération n° VI-DEL-2023-074 en date du 4 octobre 2023 relative à l'adhésion au SMOYS de la Ville d'Etampes,

Vu la délibération n° 2025-07 du comité syndical du SMOYS du 20 janvier 2025 approuvant l'adhésion de la commune d'Orveau,

Vu la délibération n° 2025-08 du comité syndical du SMOYS du 20 janvier 2025 approuvant l'adhésion de la commune de Cerny,

Vu la délibération n° 2025-13 du comité syndical du SMOYS du 20 janvier 2025 approuvant l'adhésion de la commune de Mespuits,

Vu la délibération n° 2025-14 du comité syndical du SMOYS du 20 janvier 2025 approuvant l'adhésion de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 17 juin 2025,

**Considérant** que les collectivités membres du SMOYS doivent délibérer afin d'approuver distinctement l'adhésion de ces nouvelles collectivités au Syndicat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion au SMOYS au titre de sa compétence de service public de distribution de gaz des communes d'Orveau et Cerny,
- Approuve l'adhésion au SMOYS au titre de sa compétence relative aux Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique, de la commune de Mespuits et de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix.



Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

le 1 JUL. 2025

Accusé de réception en préfecture  
094-240102233-20250625-VI-DEL-2025-08  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025